

Un tout nouveau sentier complémentaire de celui des Vallées du Travet.

Randonnée pour amateurs de nature et de vallées sauvages aimant crapahuter **hors balisage officiel** et suivre un balisage privé des plus originaux.

Pour les marcheurs qui aiment les sentiers bien balisés, choisir plutôt [les Vallées Oniriques](#), publiées sur Visorando.

Attention : suite à une interdiction de passage en propriété privée, notez que le circuit se déroule sur chemin goudronné entre les points (3) et (5).

Un GPS est indispensable pour suivre ce circuit

Interdiction absolue de franchir toutes lignes de propriété privée



Trace n° 259796

Durée	4h 15	Difficulté	Moyenne
Distance	11,24 km	Retour au départ	Oui
Dénivelé positif	359 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	361 m	Commune	Le Travet (81120)
Point haut	456 m	Région	Massif central
Point bas	270 m		

Description

Départ du parking gazonné de Costes Auriès. Ce parking se situe juste à l'entrée de la ferme, au-dessus du hangar à tracteurs.

Un nouveau balisage privé, remis à jour, en panneaux de bois peint, vous guidera de bout en bout.

Les balises Jaunes, trouvées par endroits, suivent un autre circuit.

Balisage Jaune et panneaux **Vallée Sauvage du Dadou**

(D/A) Prendre la direction du hameau, bifurquer à gauche, à 50 m, en suivant le Balisage Jaune et le *balisage privé fait de panneaux colorés* à la manière des tags. Poursuivre sur le chemin et prendre à gauche, aux deux croisements suivants.

Balisage non officiel

(1) Juste après le croisement, rester sur la piste balisée. C'est un tronçon commun avec le sentier des Vallées jusqu'au niveau du Pont de Singe à filet bleu. Traverser la passerelle et tourner à droite. *Vous êtes sur une propriété privée (balisage privé et nouveaux panneaux peints)*. Au niveau de la sculpture en métal, la contourner en montant vers les bois, à gauche, pour fouler une jolie sente de terre. *Aucune crainte à avoir pour emprunter le passage dans ce domaine privé*. Le propriétaire de Verdussat a même aménagé cet espace fontaine avec ses sculptures pour le plaisir des randonneurs.

(2) Passer la ferme de la Croix Blanche et poursuivre par la large piste. Enfin traverser le ruisseau des Bardes pour finir au croisement avec la D13.

(3) Emprunter cette route sur la droite, pendant près de deux kilomètres.

(4) En chemin, débusquer une sente herbeuse, peu visible, à droite (une percée est en cours de mise en place). Poursuivre la montée et atteindre un départ de piste descendant à droite.

(5) Suivre cette piste gravillonnée. Descendre jusqu'à la rencontre d'une fourche.

(6) Piquer à droite pour aller vers le Gourg de la Nauq. En cours de cheminement, noter un moulin abandonné sur la droite. Buter sur l'entrée d'une propriété privée.

(7) Prendre le chemin herbeux de droite pour longer le Dadou que l'on quitte plus loin.

(8) Traverser le gué et monter le sentier à gauche pour rejoindre un chemin.

Balisage Jaune

(9) Poursuivre à gauche, vers le Nord-Ouest.

(10) Au carrefour de plusieurs chemins, prendre celui de droite (balisage chevalet Jaune et Vallée Sauvage du Dadou) en ignorant les autres directions. Rejoindre le hameau et le traverser pour revenir au parking gazonné de Costes Auriès (D/A).

Points de passage

D/A Aire gazonnée avec table de pique-nique
N 43.793283° / E 2.330614° - alt. 455 m - km 0

1 Continuer tout droit sur le tronçon commun
N 43.789926° / E 2.330871° - alt. 327 m - km 0.91

2 Ferme la Croix Blanche
N 43.774661° / E 2.322609° - alt. 318 m - km 4.09

3 Jonction D13 - Dadou (rivière) - Affluent de l'Ago
N 43.765583° / E 2.316536° - alt. 290 m - km 5.37

4 Petite sente herbeuse à droite
N 43.775858° / E 2.31882° - alt. 356 m - km 6.82

5 Monter à gauche au lacet
N 43.779931° / E 2.319705° - alt. 378 m - km 7.32

6 Bifurquer à droite
N 43.784772° / E 2.321536° - alt. 323 m - km 7.9

7 Gourg de la Nauq
N 43.787119° / E 2.32697° - alt. 308 m - km 8.54

8 Traverser le gué et monter à gauche
N 43.789754° / E 2.329033° - alt. 320 m - km 9.16

9 Poursuivre à gauche
N 43.792774° / E 2.325924° - alt. 357 m - km 9.6

10 Monter à droite ignorer les autres pistes
N 43.797807° / E 2.324272° - alt. 385 m - km 10.29

D/A Arrivée au point de départ
N 43.793285° / E 2.330618° - alt. 455 m - km 11.24

Informations pratiques

Équipements du randonneur recommandés, pantalon long pour les parties "sauvages"

Le traçage a été effectué par le propriétaire de Costes Auriès.

Dans les parties privées, bien suivre le balisage privé personnalisé (ainsi que le tracé sur la carte ou la trace GPS).

De grands panneaux colorés "Vallée Sauvage du Dadou" sont présents pour appuyer les changements de direction.

Le vieux moulin abandonné (un peu avant le point (7) offre, à ses pieds, un accès au Dadou pour une baignade rafraichissante en été.

Randonnée reconnue le dimanche 26 mai 2024, et mise à jour avec le propriétaire de Costes Auriès.

Au point (4), une sente sera bientôt dégagée pour rejoindre la piste, en contrebas, qui mène au point (5).

À voir

Après le passage du pont de singe, sculptures et fontaine dans la nature sur la gauche.

Moulin du Gourg de la Nauq.

Ruisseau des Bardes.

À Costes Auriès :

Musée des objets anciens de l'agriculture.

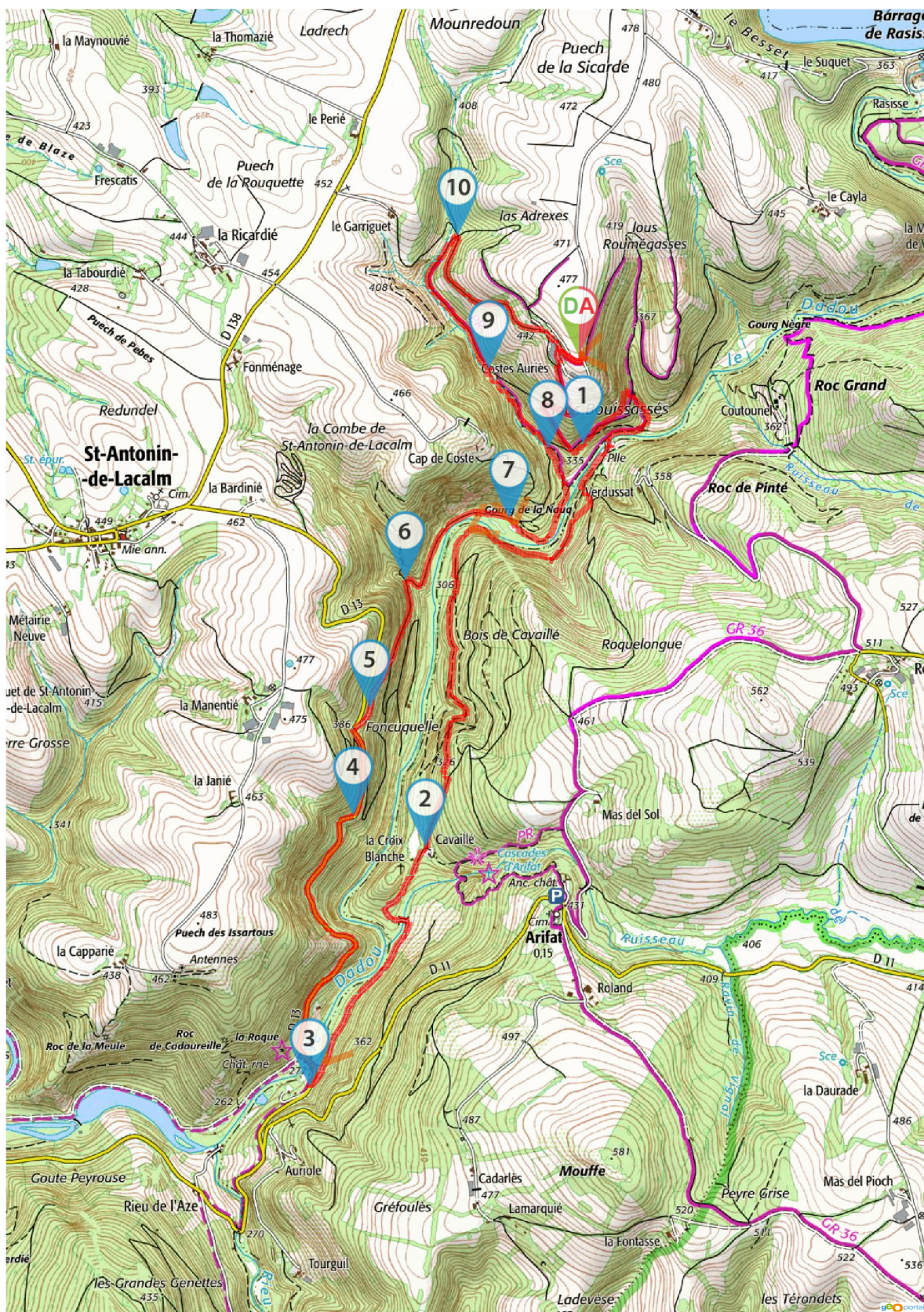
Four à pain.

Pour les visites voir avec Jean-Paul Gasc propriétaire du gîte.

Possibilité de prendre de l'eau au hameau et d'acheter du fromage de brebis.

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-la-vallee-sauvage-du-dadou/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



©2026 IGN

Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident ou de désagrément quelconque survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



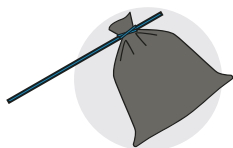
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



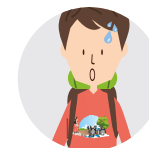
ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.